

Procuration perpétuelle

Cette procuration perpétuelle est donnée le _____
par _____ de la Saskatchewan.

1. Révocation

Je révoque toute procuration que j'ai donnée antérieurement.

2. Désignation

Je désigne _____, présentement de _____, en Saskatchewan, pour agir comme mon mandataire selon *The Power of Attorney Act, 2002*, telle que modifiée.

3. Autorité quant à mes affaires personnelles

Je donne à mes mandataires une autorité générale sans restriction quant à mes affaires personnelles.

4. Autorité quant à ma propriété

Je donne à mes mandataires une autorité générale quant à ma propriété personnelle et à mes opérations personnelles, y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède:

- (a) de demander, retirer, ester en justice pour, recouvrer et recevoir toute somme d'argent, de devises-titres, de dettes, de biens, de biens meubles, d'effets et de choses qui peuvent maintenant ou plus tard être dus et exigibles, payables ou qui m'appartiennent que ce soit un bien réel ou un bien personnel;
- (b) de collecter tout argent qui m'est dû en raison d'une hypothèque ou autre sécurité, ou tout dividende ou intérêt dû ou qui peut devenir payable maintenant ou dans le future, quant à toute part, action ou intérêt pour lesquels je peux ou pourrai détenir une part ou l'entité;
- (c) quant à tout argent ou devise-titre qui m'est maintenant ou me sera dans le futur dû ou m'appartiendra, pour l'exécuter ou le traiter (y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, tout cautionnement, billet, traite, solde de compte, dépôt, contrat, décret, jugement, ordonnance ou exécution) en mon nom;
- (d) d'avoir accès à tout coffre bancaire ou chambre forte en mon nom ou de ma part et d'utiliser ou de retirer ou de traiter de toute autre manière avec le contenu pour les raisons mentionnées aux présentes;
- (e) de diriger toutes les affaires financières en mon nom, y compris le réception et le décaissement de tout revenu, paiement ou autres montants, et les dépenses de tous les montants nécessaires pour mes soins raisonnables et mon

entretien, et paiement et accomplissement de toutes mes obligations, dettes et responsabilités;

- (f) d'examiner, régler, liquider et ajuster tout compte que mon mandataire juge équitable, avec le pouvoir et l'autorité de signer, annuler ou endosser tout chèque ou mandat, traite, note, tel sera le cas. Mes mandataires doivent aussi en mon nom l'autorité de retirer à une banque ou à un individu toute somme qui m'est ou me sera due ou que j'ai droit de recevoir, et de le déposer à la banque ou à une autre institution financière ou autre place, et aussi de la retirer comme je serais autorisé de le faire ;
- (g) d'intenter ou de contester toute action ou poursuite dans le but de préserver, protéger ou recouvrir toute somme qui m'est proprement due et payable ou pour laquelle j'ai un intérêt, ou de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les clauses de cette procuration;
- (h) de prendre part à un bail ou à un contrat en mon nom et de remplir et exécuter de telles ententes et de faire tous les actes légitimes qui peuvent être nécessaires selon les clauses de cette procuration. Mes mandataires doivent aussi avoir l'habileté de nommer des agents pour les aider à gérer ma succession et mes affaires et de remplacer ces agents lorsque nécessaires et d'en nommer d'autres comme je l'aurais fait;
- (i) de disposer ou hypothéquer toute propriété que ce soit un bien immobilier ou un bien personnel que je possède présentement ou que je posséderai ultérieurement ou pour lequel je puisse avoir un intérêt en tout temps pour un prix juste et raisonnable, du mieux que mes mandataires puissent obtenir selon les circonstances;
- (j) de décider pour toute action que je puisse avoir dans une entreprise;
- (k) lorsque mes mandataires croient que c'est le bon moment de disposer de toute terre, tènement ou héritage que je possède maintenant ou posséderai alors ou pour lequel j'ai ou aurai un intérêt, et à un prix et conditions que mes mandataires considéreront raisonnable et opportune; et aussi pour moi et en mon nom et comme mon acte d'exécuter et de remplir toute entente de vente y compris les options d'achat, les cessions de conventions exécutoires de vente, les transmissions, les assurances, les actes notariés, les transferts selon la *Land Titles ou Real Property Act* d'une province au Canada, les retraits de caveat et les retraits partiels de caveat tels qu'exigés, aussi d'exécuter et de signer tout plan ou plan de subdivision de toute propriété que je possède ou pour lequel j'ai un intérêt et pour le but d'un tel plan d'affecter la municipalité, la ville ou le village dans lequel le même est situé les rues nécessaires;
- (l) d'hypothéquer et d'emprunter de l'argent sous la garantie de ma propriété, immobilière ou personnelle que je possède maintenant ou que je pourrais acquérir lorsqu'il y aura lieu, et pour un montant et sous les termes et conditions que mes mandataires jugeront utiles, et dans le but de signer, sceller et remettre toute hypothèque ou autres effets qui puissent être exigés

lesdites hypothèques peuvent contenir les covenants et pouvoirs de vente usuels, et autres covenants, clauses et conditions que le créancier hypothécaire puisse exiger et que mes mandataires puissent juger utiles, et de donner de tels cautions ou billets à ordre, accessoires à la dite hypothèque, et de rembourser ladite hypothèque dans un temps que mes mandataires jugent adéquats;

- (m) de libérer mon droit de rachat d'un bien immobilier ou personnel que je possède maintenant ou que je pourrai acquérir aux termes et conditions que mes mandataires pourront juger adéquats et dans le but de signer et remplir des ententes, actes notariés, assurances, transferts, actes de vente et autres documents qui peuvent être nécessaires; et
- (n) Pour moi et en mon nom et comme mon acte, de signer et remplir tous documents enregistrables sous la Land Titles Act ou la Real Property Act ou la Registry Act d'une province au Canada et de remplir et signer tous les actes et assurances et de s'engager et de remplir les exigences juridiques telles qu'exigées et mes mandataires doivent juger équitables aux fins de ce qui a été dit, et signer et donner des reçus pour toutes les sommes reçues en vertu des pouvoirs déterminés par les présentes.

5. Prise de décisions

Afin d'exercer un de ces droits, pouvoirs et autorités prévus par cette procuration, la signature des deux mandataires est exigée. Si un de mes mandataires meurt, est incapable ou non disponible, l'autre peut agir entièrement.

6. La Loi sur les procurations perpétuelles

L'autorité de mes mandataires sur la Loi sur les procurations perpétuelle ne doit pas être terminée par mon manque de capacité, qui se produit après que ma procuration soit exécutée.

7. Général

À tous les égards, les pouvoirs prévus par les présentes doivent être utilisés pour la protection de ma personne et de ma propriété et la gestion et conduite de mes affaires sur une base juste et raisonnable pour moi. À moins du contraire ordonné par un tribunal compétent, cette procuration reste en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit expressément révoquée par moi même ou par la loi ou un tribunal compétent;

Signature du mandateur et du témoin:

(signature du mandateur)

(signature du témoin)

Conseil juridique indépendant et certificat de témoin

Je _____ , du _____, Saskatchewan,

_____, certifie que :

- (a) je suis membre en règle de la Law Society of Saskatchewan;
- (b) j'ai été consulté par _____ de la Saskatchewan, au sujet de cette procuration datée du _____;
- (c) j'ai expliqué la nature et l'application de la procuration et révisé les dispositions de la procuration ci-haut mentionnée ;
- (d) j'ai été témoin de la signature de la procuration présente; et
- (e) à mon avis _____ était un adulte qui avait la capacité de comprendre la nature et l'application d'une procuration au moment où il a signé la procuration mentionnée ci-haut

(signature de l'avocat témoin)